



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E35140

VALABLE JUSQU'AU

15/12/2026

ÉDITÉ LE

02/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1989

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 01/12/2011

146 258

Raison sociale : INTER ENERGIES SE

69 SQUARE DU MOULIN

64140 LONS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC PAU

Siret : 352 651 889 00045

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 7117087

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD 62155128

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD FR00016500LI

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2025

Téléphone : 05 59 40 05 00

Portable :

Fax : 05 59 40 05 09

Site Internet : <http://www.inter-energies.fr>E-mail : lons@inter-energies.fr

Responsabilité légale :

GINET MARIE THÉRÈSE DIRECTEUR GENERAL DELEGUE / PEREZ ALBERT PRÉSIDENT

Effectif moyen : 66

Tranche de classification : EFF4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	30/11/2023
5232	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m² Mention RGE	29/09/2021
5262	Maintenance d'installation de chauffage avec chaudière dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m2 Mention RGE	10/12/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.